

## Syndicat National CFTC Groupe Banque Populaire

### Extrait de notre Motion d'orientation pour la mandature 2009-2012

Notre Assemblée Générale 2009 coïncide avec un moment charnière pour notre Groupe qui va connaître une profonde mutation avec le rapprochement de son Organe Central, la BFBP, avec celui des Caisses d'Épargne, la CNCE.

Si le Parlement adopte en l'état le projet de texte de loi qui crée le nouvel Organe Central et la création d'une branche Banques Populaire, la création de cette branche aura pour effet de ramener le seuil de représentativité des Organisations Syndicales des Banques Populaires de 10% à 8%. Cela nous donnera une visibilité certaine pour l'avenir, avenir que nous aurons dès lors clairement en mains.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas d'éléments nous indiquant si ce projet de loi, qui va passer dans les tous prochains jours en première lecture à l'Assemblée Nationale, sera amendé ou non par le Parlement.

Devant ces incertitudes concernant notre devenir, il est difficile de fixer une orientation claire pour notre Syndicat pour les 3 ans qui viennent.

**Néanmoins, nous pouvons fixer certaines lignes de conduites qui seront intangibles quelque soit le futur contexte :**

Plus que jamais, il nous faut mettre l'accent sur l'action syndicale dans l'entreprise. La loi du 28 août 2008, dite de modernisation du dialogue social, nous impose l'ardente nécessité d'atteindre le seuil de 10 % des voix au sein de nos entreprises, sous peine de voir notre vision particulière de syndicat constructif (**SAVOIR S'OPPOSER, TOUJOURS PROPOSER**) disparaître des entreprises.

Car, comment penser que là où nous n'avons pu atteindre 10 % des voix en bénéficiant des moyens accordés par les textes antérieurs, nous pourrions le franchir 3 ou 4 ans plus tard alors que nous aurons été exclus pendant toute cette période du bénéfice des heures de délégation – à l'exception des 4 heures du Représentant de la Section Syndicale –, de la participation à toutes les réunions (négociations, Comité d'Entreprise et CHSCT), et donc des informations sur l'entreprise et son évolution données à ces occasions.

Si nous ne connaissons pas ce que sera l'avenir de notre structure nationale, il est sûr que là où **nous sommes présents sur le terrain, aux côtés des salariés et à leur contact**, la CFTC a une réelle audience, bien au-delà des 10 % fatidiques : 8 de nos sections ont recueilli plus de 20 % des voix lors de leurs dernières élections.

**La CFTC, c'est une manière de voir les choses intemporelle et courageuse.** Il faut le faire savoir et nous battre pour que ce courant de pensée, non seulement continue à exister, mais aussi à se développer dans l'intérêt des salariés, mais aussi dans l'intérêt de la société tout entière qui est menacée d'éclatement par la précarisation des salariés et la désocialisation d'une partie de la population.

Portons haut les valeurs de la CFTC et de son statut du travailleur, véritable outil de flexisécurité, qui veut attacher des droits à la personne et non aux seuls salariés, permettant ainsi de lutter contre les effets de la perte du statut de salarié.

**Dans le cadre du nouveau Groupe :**

Nous renforcerons la collaboration entamée depuis 3 ans avec nos collègues de Natixis et des Caisses d'Épargne.

Cela sera d'autant plus facile que nous en avons créé l'ébauche il y a quelques mois avec notre cellule de concertation, et que nous avons des contacts réguliers à l'occasion de nos Conseils respectifs.

Il nous faudra continuer à parler d'une même voix, et d'une voix forte, pour que nous puissions continuer à participer à l'élaboration de l'avenir des 100.000 salariés du nouveau Groupe.